

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 Janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 25 janvier 2022, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 19 janvier 2022

Présents : Mmes CLEMENT – DULAC – DUTEIL – VAUZELLE – VIGNAUD – MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE

Pouvoirs : Sandrine FANUCCI à Roland VEAUX
Loïc LAFON à Lionel MAHERAULT
J. Charles DOBY à Jean Luc MICHEL
P. ANDRIEUX à Christiane DUTEIL

Secrétaire de séance : Renaud TESTEMALE

ORDRE DU JOUR :

PROJET DE CREATION D'UNE LAVERIE AUTOMATIQUE

La Société PHOTOMATON a sollicité la Mairie afin d'implanter une laverie automatique sur le champ de foire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette implantation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du domaine public avec contrepartie pour la commune d'une rétrocession de 15% du chiffre d'affaires.

La convention sera étudiée et soumise à plusieurs conseillers pour avis et correction.

BIODECHETS

Monsieur le Maire expose les raisons de la création d'un groupement de commandes pour la collecte des biodéchets.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, loi LTECV 2015-992 du 17 août 2015, par son article 70, fixe le principe (déjà obligatoire depuis le 01/01/16 si >10 tonnes/an, Code de l'Environnement) du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs de biodéchets, et fixe une date de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi donc, le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire pour tous les producteurs de déchets, ménages, entreprises ou encore collectivités. En d'autres termes, les biodéchets seront interdits dans les sacs noirs.

En soutien, face à ces obligations réglementaires, GrandAngoulême lance de nouveau un groupement de commandes et en assurera la coordination pour :

- La collecte séparative des biodéchets des collectivités et de leurs établissements en porte à porte
- Le traitement des biodéchets par une filière spécifique.

L'utilisation du groupement de commandes est un moyen de contenir les coûts de ces prestations. Anticiper la réglementation, c'est aussi un moyen de ne pas la subir mais au contraire d'en être acteur et de faire de GrandAngoulême un territoire en pointe.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à ce groupement.

TARIF ENERGIE

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de porter le prix du KW chauffage à 0.09 €. Une erreur de transmission l'a affecté à 0.9 €.

Il convient donc d'annuler la précédente délibération et d'en prendre une nouvelle.

ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire fait état d'une éventuelle possibilité d'achat de parcelles de terrain jouxtant la propriété privée de la Commune.

Le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement si besoin.

PREVOYANCE

Lionel Mahéroult présente la protection sociale complémentaire et précise l'obligation d'organiser un débat.

Celui-ci a lieu ce jour 25 janvier 2022 et concerne les enjeux de la protection sociale, la nature des garanties et la participation financière de la Commune pour les agents de la collectivité concernant le risque santé et le risque prévoyance.

Le conseil prend acte.

RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les rapports ont été fournis aux conseillers, déjà sensibilisés par le directeur de la SEMEA venu lors d'un précédent Conseil Municipal, exposer les grands thèmes liés à l'eau.

Les rapports sont approuvés.

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Monsieur Jean Luc MICHEL présente la dernière version de ce PSC qui sera transmis aux services de la Préfecture pour avis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce plan de sauvegarde.

QUESTIONS DIVERSES

- Il est abordé le problème de certaines installations d'assainissement individuel.
- Elodie DULAC souhaite qu'une formation soit organisée pour la gestion du cimetière. M. le Maire y est favorable et propose qu'on inscrive la dépense nécessaire lors du budget 2022, en souhaitant ainsi qu'un nouveau plan des emplacements soit effectué et affiché.
- Sabine VIGNAUD informe le Conseil de la création du Blog de GrandAngoulême qui permettra, entre autre, de relayer les informations principales des 38 communes.
- Lionel MAHERAULT fait le point sur la panne de la chaufferie à bois. Les chaudières gaz ont pris le relais.
- A l'école, la pandémie entraîne des absences importantes tant chez les élèves que chez les adultes.
- Christiane DUTEIL fait part des difficultés à organiser les repas dans ces conditions.

Fin de la séance : 22 heures